



CHARTRE D'ADHESION :

« Offrir gîte et appui à des jeunes, une possibilité d'épanouissement, d'accès à la culture, d'intégration active au sein de la communauté nationale, voilà ce qui a constitué le fondement de l'identité collective des associations gestionnaires de foyers qui se sont regroupées en Union¹. »

1. Les valeurs de l'association issues de l'éducation populaire

En adhérant à l'Union Nationale pour l'habitat des jeunes et à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes, l'association affirme ses valeurs d'éducation populaire :

« Pour que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement, pour qu'ils puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun, nous affirmons notre responsabilité pédagogique, et notamment que la tolérance est inséparable de l'exigence, la promotion individuelle se bâtit dans l'activité collective, le respect fonde l'autorité, l'écoute légitime la parole.

Pour nous comme pour les jeunes que nous accueillons, le développement se fonde sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active, la solidarité. Participant à la politique de la jeunesse, fidèles à notre vocation d'éducation populaire et de promotion sociale, nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics. C'est en aidant les jeunes à se construire personnellement que nous pouvons promouvoir leur citoyenneté et faire reconnaître leur droit de cité. Dans la diversité de nos engagements et de nos opinions, nous refusons la perspective d'une société favorisant l'individualisme, l'isolement, la marginalisation, l'exclusion, la xénophobie et le racisme.² »

Ainsi en adhérant à l'Association pour l'Habitat des Jeunes en pays de Grand lieu Machecoul et Logne, j'en partage les valeurs:

- La Mixité sociale, (comme élément d'ouverture vers les autres),
- La Solidarité (entre jeunes, entre les générations, entre les territoires...),
- Le Respect de l'Autre dans sa différence,
- La Responsabilité de chacun face à ses droits et devoirs,
- La Citoyenneté.

En adhérant à l'association, je concours à l'émancipation des jeunes accueillis, au développement de projets innovants pour une solidarité sur le territoire.

¹ Charte de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes

² Principe de la Charte de l'Union pour l'Habitat des Jeunes.

2. L'objet de l'association:

En adhérant à l'association, je reconnais son objet énoncé dans les statuts de l'association en 2005 :

« Développer et gérer des résidences offrant des logements transitoires et des surfaces collectives pour les jeunes en phase d'entrée dans la vie active. Contribuer au développement de différentes formes d'habitat pour les jeunes sur le territoire. Assurer une fonction d'observation, d'analyse, d'évaluation et de proposition concernant l'habitat des jeunes et leur mobilité sur le territoire. »³

En adhérant à l'association, je reconnais ses missions principales:

- Assurer à chaque jeune un accueil personnalisé,
- Accompagner les jeunes au quotidien dans une dynamique collective favorisant l'accès à la culture et aux loisirs, la convivialité et l'engagement citoyen,
- Proposer un accompagnement individualisé vers l'autonomie par une approche globale de la vie de chaque jeune,
- Offrir une gamme de logements et de services de qualité facilitant la mobilité des jeunes et le lien social,
- Mobiliser notre expertise au service du projet de territoire et du développement local.⁴

En adhérant à l'association, je peux participer aux instances de la gouvernance (Assemblée générale, Conseil d'Administration, Bureau, Conseil de résidents), en respectant les statuts.

NOM :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Adhérent jeune/ résident,

Adhérent propriétaire,

Adhérent partenaire,

Membre actif.

Date :

Année :

Signature du l'Adhérent :

Signature du Président ou de son représentant :

³ Article 2 des statuts de l'association.

⁴ Charte Qualité Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes